

**COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Daniel BARRUYER, Maire**,  
**Etaient présents** : Madame Elfi SEYVET, Monsieur Laurent PLANTIER, Madame Isabelle CONSTANS, Stéphane BERARD, Adjoint au Maire

Monsieur COING Yves, Madame PAINTER Frédérique, Madame LAMBERT Isabelle Monsieur PAQUIEN David, Madame MATHIEU-VILLARD Valérie, Monsieur POITHIER Maxime, Madame VALENTIN Lydie, Monsieur MOURRARD Michel, Madame DINIS Céline, Madame FAURE Anne-Laure, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés** : POITHIER Maxime (a donné pouvoir à PLANTIER Laurent)

**Etaient en retard** : FAURE Anne-Laure

**Nombre de pouvoir(s) : 1**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

Présents : 14

Votants : 14

**L'arrivée de Madame FAURE Anne-Laure à 19h24 modifie le nombre de conseillers en ce sens :**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

Présents : 15

Votants : 15

*Date de la convocation : 9 septembre 2021*

*Un scrutin a eu lieu, Madame Lydie VALENTIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021

\*\*\*\*\*

**I – DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la lettre de démission de Monsieur Franck OLLER effective depuis le 30 août 2021, comme le prévoit l'article 2121-4 du CGCT. Madame la Préfète en a immédiatement été avisée par courrier postal. Est donc élue depuis cette date suivant la liste « S'unir pour Chatillon-Saint-Jean », Madame FAURE Anne-Laure.

**II- TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

**Travaux de rénovation de l'Eglise Saint Jean Baptiste : Première réunion de chantier le 31 août 2021**

Mise en place de la base de vie à compter du 13/09/2021 sur la place de l'église. Afin d'assurer la sécurité : Interdiction de stationner place de l'église et rue d'Octavéon qui par ailleurs sera en sens unique (sens de la montée vers rue Ste Cécile). Les jardinières devant l'église ont été déplacées. Les boîtes aux lettres sur la place également déplacées devant la grille de l'école. Les containers d'ordures ménagères sont installés au niveau du monument aux morts. Les bancs sont stockés dans un dépôt communal. Le chemin de croix, les tableaux, certaines statues, les chandeliers, l'harmonium divers objets... sont à déposer et seront stockés dans des lieux sécurisés. Le déménagement est prévu mercredi

15 septembre 2021. A compter du 20/09/2021 montage de l'échafaudage en présence du coordonnateur SPS (Socotec). La fin des travaux est prévue en mars avec une réception en avril 2022. Madame MATHIEU-VILLARD se propose de prendre des photos sur l'évolution du chantier.

Délibération approuvant le rapport du commissaire enquêteur et décision d'aliénation d'un tronçon du CR 31, mise en demeure des propriétaires.

Monsieur le Maire rappelle que les Etablissements BARD exploitent la carrière de CHATILLON SAINT-JEAN depuis de nombreuses années et qu'ils ont obtenu une autorisation préfectorale d'extension de celle-ci le 4 mai 2021.

A cette occasion, il a été envisagé de modifier un tronçon du CR 31 pour le rendre à une meilleure protection environnementale et une meilleure sécurité de circulation publique. Aussi, et suivant une délibération du 29 mars 2021, il a été décidé de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural.

Monsieur le Maire rappelle également que la désaffectation du tronçon actuel AB en vue de son aliénation, comme indiqué sur le plan, était conditionnée à une enquête publique et à une renonciation des propriétaires riverains. Cette renonciation, pour deux des propriétaires riverains, a été acquise par avance, par les Etablissements BARD, qui en dispose dans le cadre de deux promesses synallagmatiques de vente.

Monsieur le Maire rappelle pour finir que si la procédure de désaffectation et d'aliénation de ce tronçon aboutit, la cession interviendrait à l'euro symbolique, étant rappelé que la Commune de CHATILLON SAINT-JEAN disposant de moins de 2 000 habitants, n'a pas à délibérer sur avis de France Domaine en vertu des dispositions de l'article L 2241-1 du CGCT.

Il indique que cette vente à l'euro symbolique se justifie par le fait que l'emprise de ce tronçon est réduite et qu'au contraire, les Etablissements BARD auraient préalablement cédé également pour un euro symbolique, le nouveau tronçon qu'ils auraient acquis, réalisé et aménagé à leurs frais et situé à l'ouest du tronçon actuel (points A C D B sur le plan).

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le tronçon du chemin rural n° 31 visé par le plan a cessé d'être affecté à l'usage du public et n'est plus utilisé par le public du fait de la création d'un nouveau chemin plus à l'ouest permettant l'extension de la carrière BARD située à l'est du CR n°31 ;

Considérant que le commissaire-enquêteur indique dans ses conclusions qu'il *« estime donc que ce projet de cession d'un tronçon du chemin rural n°31 de la commune de CHÂTILLON SAINT JEAN et de son déplacement à l'ouest, sur les parcelles N°423, 424, 426 et 427 de la section C, est bien fondé. En conséquence, je donne un avis favorable »* ;

Considérant que le nouveau tracé plus à l'ouest permet de préserver la sécurité des usagers vis-à-vis de la carrière et qu'il longe l'espace boisé existant assurant une importante qualité paysagère telle qu'attendue d'un chemin inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées ;

Considérant qu'en matière d'environnement et de qualité de vie, il n'y a pas d'atteinte aux milieux naturels y compris l'eau et paysages ;

Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir le chemin désaffecté concerné, étant rappelé que si, dans le délai d'un mois à dater de l'avertissement, les propriétaires riverains n'ont pas déposé leur soumission ou si leurs offres sont insuffisantes, il est procédé à l'aliénation des terrains selon les règles suivies pour la vente des propriétés communales, en vertu de l'article L. 161-10 du Code rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 14 voix pour, décide la désaffectation du chemin rural, approuve l'aliénation du tronçon du CR 31, demande à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir du chemin rural susvisé ;

**Attribution d'une subvention de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de Délinquance (FIPD 2021) pour le projet de sécurisation des établissements scolaires.**

Le Budget prévisionnel élève à 25 840,06 € HT et comprend vidéophone avec entrée-fermeture à distance et câblage électrique, interphone, clôtures et portails, alarme « attentat-intrusion ». Subvention obtenue 1234 € soit 4,78% du budget total mais porte uniquement sur l'alarme « attentat-intrusion » d'une valeur de 7 534 € HT.

Sachant que le Département dispose encore de fonds sur 2021, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du département au titre de la D.S.T. 2021 pour une subvention attendue de 1 506,80 € (20%).

Toujours au titre de 2021, la préfecture a été interrogée au titre de la D.S.I.L. (à priori éligible) et la région en raison du renouvellement de l'exécutif régional n'a pas, à ce jour de dispositif adapté. Le dossier sera tout de même à déposer et sera orienté par les services de la région sur le dispositif d'un financement le mieux adapté.

Au titre de 2022 pour la partie non prise en charge par le FIPD 2021 c'est-à-dire sur une base de 18 096 € HT de travaux, des demandes de subventions seront déposées auprès de l'Etat au titre de la DSIL, de la Région, du département au titre de la DST.

**Travaux d'enfouissement des containers semi enterrés (CSE) par VRA**

L'acte d'acquisition des parcelles sera signé 24/09/2021 en l'étude de Maître Barnasson pour les hameaux de PEROUX (Volay) et du PETIT CHATILLON. Les travaux d'installation des C.S.E. doivent commencer mi-octobre. Une attention toute particulière sera à porter sur le sens de l'installation des CSE. Le coût relatif à l'installation de brises-vues qui pourraient être installés autour de ces containers reste à la charge de la commune. Des flyers et autres éléments de communication ont été transmis par VRA et seront distribués (annonce panneau pocket, Facebook...).

**Travaux d'enfouissement des lignes électriques par ENEDIS**

Le chantier consiste à enfouir 6 km de lignes électriques moyenne tension en remplacement du réseau aérien existant.

La 1ère tranche de travaux (lot 1 sous-traité par l'entreprise Engelvin pour le compte d'Enedis) a débuté le 6/09/2021 pour une durée de 6 semaines : sont concernées rue du Vercors, rue des Tournesols, rue des jardins d'Octavéon, rue de la Montage, rue côté sud, rue Gognard, les luts. Le démontage des lignes aériennes est prévu courant du 2ème trimestre 2022. Deux forages sont prévus sous la Joyeuse (un pour l'alimentation du hameau de PEROUX).

Le câble électrique traversant le lavoir sera neutralisé pour permettre les travaux futurs de restauration de l'édifice.

Lundi 6/09/2021 M. le Maire et l'adjoint chargé aux travaux ont assistés à la réunion d'ENEDIS à GENISSIEUX concernant le lot 7 : seul le quartier MONTJUVIN est concerné par ce lot. 900 mètres de lignes aériennes seront remplacées par 500 mètres de lignes souterraines.

Audience à la Cour Administrative d'Appel de Lyon du 7 septembre 2021 pour l'affaire GONNIN

Le rapporteur Public a conclu au rejet de la requête en appel des époux GONNIN et la confirmation de l'analyse retenue par le Tribunal Administratif de Grenoble. La décision de la cour n'est pas liée par les conclusions de son rapporteur public. L'arrêt sera rendu dans un délai de 2 à 3 semaines.

### **III - RENTREE SCOLAIRE**

Les effectifs de l'école élémentaire « les trois platanes » sont de 93 élèves répartis ainsi :

- 20 CP-CE1
- 24 CE1-CE2
- 23 CE2-CM1
- 26 CM2

Les effectifs de l'école maternelle intercommunale EJ Lapassat sont de 75 élèves. A noter qu'il y a beaucoup d'enfants pour la sieste, environ 40 et que les parents rencontrent des difficultés pour l'inscription des enfants en classe de petite section à la cantine. Le problème étant que l'agrément fixe le nombre d'enfants pouvant être accueilli à 30 par rapport à la superficie des locaux. Une réunion avec la Président de l'association ALSH Kaliwali est programmée le 15 septembre.

L'arrivée de Madame FAURE Anne-Laure à 19h24 modifie le nombre de conseillers en ce sens :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue en tant que conseillère municipale au sein du Conseil et lui demande de réfléchir sur les différentes commissions communales qu'elle souhaite intégrer.

### **IV - MODIFICATION ET APPROBATION DES STATUTS DE VRA**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2021-083 du Conseil communautaire du 30 juin 2021,

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 30 juin 2021, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, suite à l'adoption du projet de territoire qui définit les ambitions pour le territoire à 10 ans, il convient de faire évoluer certaines compétences afin de mettre en œuvre les actions définies par celui-ci.

Ces modifications portent également sur la mise en jour des statuts pour tenir compte de récentes évolutions législatives relatives à la définition des compétences obligatoires et optionnelles et à la vie institutionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 15 voix pour, décide d'approuver la modification

## **V - ASSOCIATIONS CHATILLONNAISES**

Annulation des participations financières année 2021 pour les associations Chatillonnaises utilisant les locaux communaux de façon régulière.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations 2020050, 2020051 et 2020052 en date du 21 décembre 2021, les tarifs d'utilisation des locaux communaux par les associations Chatillonnaises ont été fixés pour :

La Salle Daniel ARDIN, La buvette et le boulodrome place René Cassin, La Salle dite du GIL

Compte-tenu de la pandémie liée à la COVID-19 et des diverses mesures sanitaires mises en place par l'Etat, les associations Chatillonnaises n'ont pas pu utiliser et bénéficier ou très partiellement, des locaux durant l'année 2021. Aussi, Monsieur Laurent PLANTIER 2<sup>ème</sup> Adjoint, responsable des associations, propose de ne pas solliciter les participations financières aux associations concernées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour décide de ne pas faire participer financièrement, à titre exceptionnel, pour l'exercice 2021 ces associations.

Point sur le forum des associations à Triors et organisation de la rentrée de septembre avec les normes sanitaires en vigueur relatives à la COVID-19.

Le forum regroupant les Communes de Triors – Parnans et Châtillon a eu lieu à Triors le 4/09/2021. L'après-midi 3 associations Chatillonnaises ont participées au forum de St Paul.

Réunions avec les associations Châtillonnaises le 6/09/2021. Neuf associations étaient présentes. Après la présentation des participants et des associations, un point calendrier des manifestations est fait ainsi qu'un rappel des conditions sanitaires, sur la mise en conformité du RGPD. Il est demandé aux associations de transmettre une attestation d'assurance chaque année. Le nouveau site internet de la commune sera terminé début 2022.

## Site et Logo de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN

Le nouveau site géré par Monsieur POITHIER devrait être en service début 2022. Le coût estimatif s'élève à environ 250 € HT annuel.

Un nouveau logo est à l'étude, Monsieur Laurent PLANTIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint doit rencontrer un prestataire pour un chiffrage qui sera étudié par les membres de la Commission. Le coût estimatif s'élève à environ 600 € HT.

## **VI - NUMEROTATION POSTALE**

- Dénomination de nouvelles adresses suite à des nouveaux permis d'aménager et permis de construire : Les Jardins du Bonheur, rue des jardins d'Octavéon, Rue du Gognard. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 15 voix Pour, décide de dénommer les différents lots.

## **VII - PERSONNEL/ELUS**

### - Formations des élus sur le PCS

Le 21/09/21 de 9h à 17h à St Marcel les Valence : les essentiels du risque inondation et la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) Monsieur Daniel BARRUYER, Maire y participera.

Le 22/10/2021 de 9h à 17h à Peyrins, les outils PCS : Monsieur le Maire y participera également.

Le 2/11/2021 de 9h à 17h à Montélier : Média training et mise en situation (s'exercer à la communication de crise via des séances de média training filmées) : Laurent PLANTIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint sera présent.

### - Rencontre avec Monsieur MAZIMANN du CDG le 25/08/2021

Ce dernier est chargé d'inspection en santé et sécurité au travail. Il était accompagné de M. Vincent AUDRAS de la cellule sécurité et conditions de travail. Un audit avait été fait concernant la sécurité au travail en février 2020 (locaux, tenue des registres, contrôles techniques & électriques périodiques, etc...). Cet audit a montré de nombreux dysfonctionnements. Le RDV du 25/08/2021 a permis de faire le point de ce qui avait été réalisé (nomination d'un AP : Agent de Prévention qui a suivi les 5 jours de formation, à répondre aux diverses remarques). Plusieurs points restent à terminer. Une évaluation des RPS Risques Psycho-Sociaux aura lieu le mardi 16/11/2021 dans le cadre de la mise à jour du Document Unique.

Un point doit être fait entre Messieurs BARRUYER, Maire et BERARD, Adjoint, l'AP sur les validités des CACES, différentes habilitations, certiphyto, matériel de déneigement etc...

## **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil Municipal décide de ne pas maintenir le repas des aînés pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive par rapport à la crise sanitaire. Aussi le principe des colis est retenu et ils seront distribués au mois de décembre 2021. Des remarques sont faites concernant les produits qui composaient les colis 2020. Aussi la commission formée de Mesdames SEYVET et CONSTANS (adjointes) en charge des colis retiendra cette année des producteurs locaux. Le Conseil Municipal

décide également de modifier l'âge pour la distribution des colis et la fixe à 66 ans au lieu de 65 ans.

- **Manifestation culturelle** 13<sup>ème</sup> édition Chemin des Artistes, le week-end des 9 et 10 octobre 2021, peinture, sculpture, photographie, arts numériques... 28 communes du territoire de Valence Romans Agglo exposent dans divers lieux dont la commune de CHATILLON SAINT JEAN avec quatre exposants. Programme détaillé sur <https://chemindesartistes.valenceromansagglo.fr>. Le vernissage se déroulera samedi 9 octobre 2021 à 11h00, à la Salle Daniel ARDIN.
- **Permanence des conseillers départementaux**, Salle du Conseil Municipal le 25/09/21 de 9h30 à 10h15.
- **Garanties d'emprunts pour Habitat Dauphinois construction de 12 logements locatifs « Les Jardins d'Angèle »** : Dans le cadre du programme, la Commune est sollicitée au terme de la garantie d'emprunt à hauteur de 50% correspondant au financement contracté auprès de la banque des territoires, en complément de la garantie d'emprunt accordée par le Département de la Drôme à hauteur de 50%. Le Conseil Municipal se positionnera lors d'une prochaine séance.
- **Fleurissement du village** : Laurent PLANTIER et Isabelle CONSTANS adjoints au Maire, accompagnés de l'Agent du Service technique, ont reçu le 3/09/2021 la commission départementale « embellissement et cadre de vie ». Plusieurs points sont soulevés pour améliorer le cadre de vie : cimetières allés à enherber, jardin du souvenir, devant la mairie, le lavoir... Pour ce dernier point Madame MATHIEU-VILLARD fait part à l'assemblée de l'existence d'une date et une croix de Lorraine qu'il faudrait peut-être prendre en compte lors de la restauration. M. le Maire souhaite qu'une commission soit créée afin de faire des propositions, chiffrage des coûts... Les travaux seront étalés sur le mandat. La commission fleurissement, est ainsi composée : Mesdames SEYVET, CONSTANS, MATHIEU-VILLARD, VALENTIN, FAURE et Monsieur PLANTIER.
- **RDV avec VRD et CITEA le 9/09/2021** : Dans le cadre de l'aménagement futur de l'espace GERIN / VEILLIEUX, M. le Maire et l'adjoint aux travaux avaient demandé à rencontrer le correspondant Valence Romans Déplacements et celui de CITEA afin de leur proposer un nouveau projet de stationnement et sortie des autocars du parking de la Salle Daniel ARDIN. Les autocars utiliseraient le nouveau parking à gauche de l'entrée, une sortie serait créée à proximité de la propriété de M. MISSUD. Les techniciens sont favorables à cette solution, l'étude sera à leur transmettre pour validation le moment venu. Un point est fait également sur la sécurité routière, les moyens, les aménagements futurs que la municipalité souhaite entreprendre.
- **G10 à Triors le 18/09/2021 de 10h à 12h** : (différents points doivent être abordés, défibrillateur, Pôle ADS, dérogations scolaires, salon des maires à Paris du 16 au 18/11, police municipale). La commune sera représentée par Laurent Plantier.
- **Elagage rives de la Joyeuse** : les services de V.R.A sont intervenus notamment au niveau stade de rugby pour rendre accessible les berges. Le filet fixé aux poteaux retenant le ballon sera remis en place prochainement.

- **Rapport final expertise judiciaire** sur les malfaçons de la Salle Daniel Ardin en date du 05/08/2021 par le tribunal Administratif de Grenoble ainsi que la note d'honoraires d'un montant de 7500 € à la charge de la Commune
  
- A VOS AGENDAS :
  - Randonnée de l'APAE « De la Joyeuse à la Mer » : dimanche 19 septembre 2021
  - Concours de boules « championnat féminin » dimanche 19 septembre 2021
  - Réunion sur la rivière « la Joyeuse » à Peyrins de 8h à 12h à Peyrins et visite des travaux Savasse vendredi 24 septembre 2021
  - AG Kaliwali mercredi 29 septembre à 18h30
  - AG des Mairies ruraux samedi 2 octobre à 9h30 à CLANSAYES
  - G10 Urba à Parnans samedi 2 octobre à 9h00
  - Réunions de chantier lotissement les Sablons et Eglise : mardi 5 octobre à 9h30
  - Repas anniversaire du Club jeudi 7 octobre
  - Match de rugby à Châtillon Saint Jean dimanche 10 octobre

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H45  
LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SERA FIXEE ULTERIEUREMENT